

Ecole Marius Jacotot

6, rue du Charles Lorilleux
92 800 Puteaux

Conseil d'école du mardi 10 novembre 2020

En raison de la situation sanitaire, ce conseil a eu lieu par visio-conférence.

Secrétaire de séance : Mme Brebion

1) Configuration de l'école

Notre école compte aujourd'hui 477 élèves répartis sur 18 classes (30 élèves de moins que l'année dernière à la même date), nous en sommes à une moyenne de 26,5 élèves par classe « ordinaire » (26,7 l'année dernière). Ce sont des effectifs importants (pour mémoire, la moyenne nationale est d'environ 24 élèves par classe) qui sont en hausse principalement à cause de la fermeture de classe que nous subissons pour la 3^e fois. Chaque fermeture est mal vécue même si celle-ci nous avait été annoncée à l'avance. C'est toujours pour l'équipe un épisode traumatisant qui perturbe l'équilibre de l'école. L'école des Bergères étant saturée il est possible que nous récupérons une classe l'an prochain.

Les classes sont inégalement chargées (Les effectifs vont de 22 à 31 élèves). Marius-Jacotot reste la plus grosse école élémentaire de Puteaux (Voir structure détaillée en annexe).

Classes « ordinaires » : 3 CP, 1 CP-CE1, 3 CE1, 3 CE2, 4 CM1, 4 CM2

A noter :

Peu d'enseignants à temps partiel cette année :

- CPB : Mme Baudet à 80% (déchargée le vendredi) complété par Mme Bleton
- CM1B : Mmes Pagot et Rissel sont en formation, elles se partagent la classe sur un rythme de 3 semaines.

Classe spécialisée :

- UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) que nous continuons souvent à appeler CLIN (Classe d'initiation pour non-francophones) est une classe réservée aux élèves non-francophones primo arrivants (qui viennent d'arriver en France). Les élèves y sont orientés par le Casnav (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants du Voyage) de leur académie. Cette classe est prise en charge par Mme Belkalem. Les textes précisent que l'enseignement du Français intensif et quotidien est organisé avec des temps de fréquentation en classe ordinaire. L'objectif étant que l'écolier nouvellement arrivé puisse

intégrer, le plus rapidement possible, l'ensemble des cours en classe ordinaire. Il s'agit donc d'un regroupement d'élèves et non d'une classe à proprement parler. Les élèves de ce regroupement (actuellement 18) sont donc inscrits officiellement dans des classes correspondant à leur année de naissance. Leur emploi du temps – personnalisé – demande une organisation très rigoureuse de la part de Mme Belkalem.

L'antenne RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) de Marius Jacotot :

Intervient sur l'ensemble du groupe scolaire (maternelle) et sur d'autres écoles de la circonscription, ce qui représente plus de 2 700 élèves.

Deux écoles ont été définies comme prioritaires cette année : la nôtre et l'école La Rotonde.

Le réseau est en pleine restructuration suite au départ en retraite de Mme Rangeon.

Il est composé de :

1 poste E (aide à dominante pédagogique) il est occupé depuis un an par Mme Rimzivillo qui en est titulaire. Rappelons que le maître E peut repérer les difficultés qu'un enfant éprouve dans ses apprentissages scolaires. Les actions visent à l'amélioration des acquisitions scolaires et à la prise de conscience des méthodes de travail qui conduisent à la réussite.

1 poste G (aide à dominante relationnelle) occupé par Mme Salasca depuis deux ans. Le maître G apporte une aide rééducative, il tente de faire évoluer les rapports de l'enfant face à l'exigence scolaire, de restaurer son investissement. Il a souvent à faire à des enfants n'ayant pas une attitude d'élève. L'aide concourt à donner ou redonner la confiance, l'estime de soi et le désir d'apprendre. Préalablement à toute intervention de sa part, une autorisation des parents est obligatoire

Mme Salasca intervient prioritairement auprès des élèves de CP et de CE1.

1 poste de psychologue éducation Nationale (EDA) occupé depuis cette année par M. Painset qui s'occupe de 10 écoles. Il tient des permanences à Jacotot. Il répond aux demandes de la PS au CM2, demandes émanant des enseignants ou des familles. Il contribue à l'analyse et au repérage des situations problèmes. Il peut, avec l'accord des familles, faire passer des bilans psychologiques. Il ne pratique pas de thérapie. En fonction des situations, une collaboration est développée avec les services extérieurs. Les trois membres du réseau étaient, depuis des années, installés dans un des anciens appartements de fonction. Ce local a été repris par la mairie (je vous expliquerai plus loin dans quel but) et les trois membres du réseau sont maintenant dispersés dans des salles différentes. M. Painset, le psychologue est dans une ancienne classe du 3^e étage, Mme Rimzivillo se trouve elle aussi dans une ancienne classe, au 2^{ème} étage cette fois. Mme Salasca a récupéré un local du centre de Loisirs au 1^{er} étage, côté Petits.

Les AVS. Auxiliaires de vie scolaires, nommées par la MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées), ils sont chargés d'accompagner et d'aider, dans les classes, les enfants en situation de handicap. Deux AVS, travaillent dans notre école cette année :

- Mme Tremblot suit un élève de CE2,
- Mme Guillet suit deux élèves de CM2,

- Mme CARON suit un élève de CE1 et une élève de CM1.

L'équipe médicale :

- Le poste, là aussi, a été vacant pendant deux ans, il est maintenant occupé par le Dr Gassama-Seck. Elle est basée au collège des Bouvets.
- Mme Gauttier, infirmière scolaire, a avant tout un rôle de prévention et de dépistage (problèmes de vision, auditifs ...). Elle est aussi basée au collège des Bouvets et est présente sur notre école ponctuellement, elle est actuellement en arrêt maladie.

Les enseignantes des langues et cultures d'origine. Ces ELCO ont finalement été remplacés par les EILE (Enseignements Internationaux de Langues Etrangères). Il ne s'agit plus exclusivement de cours de culture d'origine et tous les enfants volontaires peuvent y participer à partir du CE1.

- Mme Abchiche, professeur d'arabe, travaille en principe le jeudi et le vendredi de 16h30 à 18h30 avec deux groupes d'une vingtaine d'enfants, elle n'a toujours pas pu reprendre ses cours.
- Mme Carlos, professeur de portugais, travaille avec deux groupes d'une vingtaine d'enfants le mercredi après-midi.

Rappelons qu'après consultation des familles, l'inspection ne prend en compte que les langues les plus demandées et signe un contrat avec les ambassades concernées.

Concernant l'enseignement de l'Anglais, les enseignants sont censés être formés pour enseigner eux-mêmes une langue étrangère dans leur classe. Il arrive que certains collègues craignent de ne pas avoir le niveau suffisant pour proposer un enseignement de qualité. Dans beaucoup de communes, ce problème se règle par des échanges de services, à Puteaux, la municipalité met à la disposition des enseignants qui en font la demande une intervenante en Anglais, cette année, il s'agit de Mme Trimpi qui intervient dans 2 classes de notre école et Mme Mouaci.

Un autre dispositif est proposé depuis deux ans par la Municipalité : La Mairie accueille quatre locuteurs natifs anglais qui sont mis à la disposition des écoles de Puteaux. Chacun a un planning de 12 heures d'intervention pour des séquences de 45 minutes. C'est Mme Swan qui a été mise à la disposition de notre école le lundi toute la journée et le mardi matin.

A la différence des intervenants en langues, la préparation des séquences incombe à l'enseignant qui doit, en amont, prendre le temps d'échanger avec le locuteur.

Cinq classes participent actuellement à ce dispositif.

Ces 4 locuteurs natifs sont logés par la municipalité dans notre école, dans un ancien appartement de fonction.

2) Elections de parents d'élèves du 9 octobre 2020.

Conformément aux modifications des textes réglementaires parues au Journal officiel du 19 juin 2004, chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale, était électeur et éligible. Les élections se sont cette année déroulées uniquement par correspondance. Le recueil des enveloppes s'est fait jusqu'au vendredi 9 octobre à midi conformément à la loi.

Dans notre école, 758 personnes étaient susceptibles de voter (822 l'année dernière), 327 électeurs se sont exprimés (contre 337 l'année dernière), soit 43 % (l'année dernière 41%). Nous remercions les parents pour leur implication dans le déroulement du vote (surveillance du bureau, dépouillement).

Trois listes se présentaient cette année :

L'électorat de chaque liste reste assez stable mais on note une progression sensible des Indépendants.

La liste FCPE qui a recueilli un peu plus de 32% des voix (38% l'année dernière)

La Liste PEEP qui a recueilli un peu plus de 27 % voix (31% l'année dernière)

La liste des Indépendants qui a recueilli un peu plus de 37,6 % des voix (28% l'année dernière).

Il y a parité entre le nombre de parents élus et le nombre de classes, on compte également 16 parents suppléants.

Les Indépendants ont donc 7 représentants élus et 5 suppléants

La FCPE a 6 représentants élus et 6 suppléants.

La PEEP a 5 représentants élus et 5 suppléants

Rappel : Les suppléants sont, au plus, aussi nombreux que les titulaires. Ils peuvent être présents au conseil d'école : ils n'ont alors qu'une voix consultative et ne prennent pas la parole ouvertement. Un délégué de parent titulaire peut cependant, s'il est absent du conseil, transférer son rôle à un parent suppléant; il lui suffit alors d'en informer le directeur de l'école.

3) Situation sanitaire

La situation sanitaire a évolué depuis la rentrée et nous appliquons actuellement le protocole en vigueur depuis le 2 novembre.

- Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Pour les élèves en école élémentaire, en collège et en lycée, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire. Cette obligation qui ne concernait jusqu'alors que les collégiens et lycéens, s'applique désormais à compter du CP.
- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.
- Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible

- Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment dans les établissements de grande taille) la limitation du brassage s'applique par niveau.
- Les gestes barrières (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades) doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous la surveillance d'un adulte à l'école primaire.
- L'aération des locaux est fréquente (au moins 3 fois par jour) et dure au moins 15 minutes à chaque fois.
- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre des précautions avant de conduire leurs enfants à l'école (surveiller l'apparition de symptômes - ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement - avoir une hygiène stricte des mains).
- Les activités scolaires de l'école ou de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire.
- Les réunions et les rendez-vous avec les familles sont suspendus à l'exception des équipes éducatives.

L'école a quelques réserves de masques si besoin mais veillez à ce que les enfants aient des masques propres (2 au moins) autant que possible.

Actuellement une enseignante (Mme Belkalem) est Covid +. Elle n'est pas considérée comme cas contact pour ses élèves car ils portaient le masque et elle aussi. Toutefois l'école a proposé aux parents de garder leur enfant à la maison 1 semaine puis de le tester. Ceux qui le voulaient ont été accueillis à l'école. Néanmoins Mme Belkalem a eu un contact avec ses collègues à la cantine => attente du retour de l'ARS.

Un laboratoire itinérant va passer dans les écoles de Puteaux jeudi pour tester les enseignants qui le souhaitent avec PCR et test antigénique (c'est une initiative de la municipalité). Ils passeront ensuite tous les 15 jours environ.

4) Vote du règlement intérieur.

Il s'agit du même règlement que l'année dernière.

Après lecture, ce règlement est adopté à l'unanimité du Conseil

5) Sécurité

C'est de nouveau une priorité ministérielle et municipale (urgence attentat maximale). Rappelons que, à Puteaux, 3 dispositifs complémentaires sont chargés de la sécurité des établissements :

- La police nationale qui surveille les écoles particulièrement aux heures d'entrée et de sortie, le stationnement est strictement interdit.

- La police municipale : présence également de 8h10 à 8h40 et de 16h20 à 16h50, vidéo protection, patrouilles régulières.
- Un dispositif militaire départemental, la force sentinelle qui est chargée de sécuriser 830 points sensibles en France (La Défense).

Une petite télécommande permettant d'alerter la police municipale a été confiée au directeur et à la gardienne.

Un exercice d'alerte incendie a eu lieu le 29 septembre dernier.

Un exercice PPMS-intrusion va avoir lieu avant la fin du mois de novembre.

6) Evaluations CP et CE1

Il s'agit d'évaluations en français et en mathématiques passées, au cours du mois de septembre, par tous les élèves de CP et de CE1 au niveau national.

Les enfants ont travaillé sur des livrets de Français et de Maths. A noter que, pour les CP, un nouveau « point d'étape » sera fait en février.

Dès que les données pour une classe ont été complètes, l'enseignant les a saisies, sans procéder à une correction préalable, par l'intermédiaire d'une application nationale dédiée. Il a reçu en retour le profil de chaque élève et le profil de sa classe. Les données personnelles transmises sont anonymées. Des résultats par école sont disponibles pour l'inspecteur de la circonscription, puis, pour le ministère à un niveau national.

Cette évaluation permet aux enseignants de CP et CE1 d'estimer les acquis scolaires de chaque élève ce qui était essentiel après des mois de confinement.

Cette évaluation diagnostic ne fait pas l'objet d'une remontée systématique aux familles, elle doit simplement fournir aux enseignants des outils pour adapter leurs pratiques pédagogiques à chaque élève.

7) Solidarité

Une famille (maman + 2 enfants dont une élève scolarisée en CM2) a dormi dans la rue pendant 3 nuits. La famille était déjà dans l'école l'an dernier, logée en hôtel social. Partie en février à Marseille puis revenue cette année mais l'hôtel social lui a été refusé car elle avait quitté l'hébergement précédent. Les services sociaux ont bien sûr été informés de la situation (qui est complexe) mais, en attendant qu'une solution émerge, des parents ont initié une collecte pour payer à cette famille quelques nuits en hôtel social.

La situation s'est finalement arrangée mais nous nous retrouvons avec une cagnotte de 700 €. Cette somme a été versée sur le compte de la coopérative. Que faire de cet argent ? Faut-il l'intégrer à la coopérative ? Doit-il constituer une sorte de fond de solidarité ? Si, oui quel serait son fonctionnement ?

Il n'a pas été possible de donner cet argent restant à la famille qui refuse désormais toute aide.

Il est demandé aux parents et aux enseignants de réfléchir à cette question, mais aucune décision n'est prise ce soir.

8) Cantine, étude et périscolaire

Etude : assurée uniquement par des enseignants (certains extérieurs à l'école), elle concerne plus de 190 enfants de l'école (40%).

Cantine : Environ 420 enfants mangent à l'école (88%)

Ce temps de pause méridienne est encadré par des animateurs de la ville et trois enseignants.

Périscolaire : assuré uniquement par des animateurs.

Garderie du matin et du soir : elle est proposée aux familles le matin (à partir de 7h30) et le soir (jusqu'à 19h) et est encadrée par des animateurs de la ville.

- Pour toutes ces prestations, les parents doivent désormais passer par le portail internet « Puteaux Famille » qui gère les inscriptions et les paiements en ligne.

Points mis à l'ordre du jour par les représentants des parents d'élèves :

1) La BCD

La bibliothécaire est partie en retraite courant septembre. Ce poste est municipal. Il y aura peut-être quelqu'un en janvier. A noter que des travaux de « rafraichissement » vont être réalisés avant la venue de la personne remplaçante.

2) Les toilettes

Problème national de propreté et d'état des toilettes. C'est le cas aussi à Jacotot, même si elles sont nettoyées tous les jours au jet d'eau par le personnel de l'école.

3) Organisation de la pause de midi :

Beaucoup d'activités sont proposées cette année : escrime, échecs, danse, yoga pour les CM1/CM2, théâtre avec Mme Heuzé, comédie musicale (avec un animateur de la ville), tournois de sport. Les activités sont faites par groupes. Aucune obligation pour les enfants de participer à ces activités. Ces activités ont comme bénéfice de canaliser les enfants, et de limiter les violences dans la cour de récréation.

4) You tube kids

Abonnement à YouTubeKids par l'école ? Proposition des parents pour éviter que les diffusions en classe soient interrompues par des publicités parfois inadaptées.

5) Circulation près du carrefour

Depuis la fermeture du pont aux voitures il est constaté une circulation importante dans la rue Lorilleux ainsi que des embouteillages très importants le matin. De même les voitures arrivant de la rue Monge (en montée) ne freinent pas devant l'escalator ce qui est source de danger potentiel.

Le conseil se sépare à 20h.